



Rédacteurs : Cécile DELIN, Nicolas AIRAUD

Destinataires :

Date de création : 28 octobre 2022

Appel d'offres Etude n° R053/2022/ER 2

LES FORMATIONS TRANSMISSION EN REGION BRETAGNE

Délégation Ouest

3 novembre 2022

Sommaire

Présentation de VIVEA	Page 3
Le contexte de l'étude	Page 4
Finalité et objectifs recherchés	Pages 4/5
Nature et étendue des prestations	Pages 5 à 9
- Mission 1 : cadrage	
- Mission 2 : réalisation de l'étude/évaluation	
- Mission 3 : préconisations pour faire évoluer les formations transmission	
Conditions de réalisation et pilotage	Page 9
Budget de l'étude et calendrier	Page 10
Proposition attendue	Page 11
Critères et modalités de sélection	Pages 11/12
Annexe : règlement de consultation	Pages 13 et 14

Présentation de VIVEA

VIVEA est le fonds d'assurance formation des chefs d'exploitation ou d'entreprise non-salariés, des conjoints collaborateurs, des aide-familiaux et des cotisants de solidarité qui relèvent du régime agricole des secteurs suivants :

- Exploitations et entreprises agricoles ;
- Entreprises de travaux forestiers ;
- Entreprises de travaux agricoles y compris jardins espaces verts ;
- Entreprises du secteur du cheval.

En 2021, VIVEA compte 511 582 contributeurs.

VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs. Pour illustration, il y a eu en 2021 environ 116 000 bénéficiaires, soit un peu plus de 172 000 stagiaires et plus de 2 064 000 heures/stagiaires financées. En parallèle, le fonds d'assurance formation s'est engagé dans une politique de développement qualitatif et quantitatif de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ses contributeurs.

VIVEA, sur le plan politique, est administré par un Conseil d'administration composé des organisations syndicales d'exploitants agricoles et des organisations agricoles à vocation générale.

VIVEA est organisé au niveau administratif en cinq délégations et un siège. La Délégation Ouest regroupe 4 régions : Bretagne, Centre Val de Loire, Guyane, Pays de la Loire.

La Délégation Ouest remplit quatre missions :

- La gestion financière des formations intégrant ou pas des cofinancements ;
- L'animation des comités VIVEA au niveau régional : ils sont composés d'élus professionnels agricoles du territoire, mandatés par les organisations agricoles à vocation générale et par les organisations syndicales d'exploitants agricoles représentatives localement aux élections chambre d'agriculture ;
- La conduite de projets de développement des actions de formation ;
- L'information et l'orientation des contributeurs.

La présente commande émane de la Délégation Ouest dans le cadre de ses missions d'accompagnement du comité Bretagne.

Le contexte de l'étude/évaluation

En Bretagne, comme dans la plupart des régions françaises, le nombre d'agriculteurs ayant 50 ans et plus ne cessent d'augmenter pour atteindre en 2021 53,6% des contributrices et contributeurs VIVEA de Bretagne.

L'enjeu autour du renouvellement des générations est de plus en plus fort compte-tenu du nombre d'installations qui ne compense pas le nombre de départs et ce malgré une plus grande diversité de porteurs de projet. Ainsi, 1 agriculteur sur 3 n'est pas remplacé. En effet, les départs ne sont pas seulement dus à la retraite mais aussi à des cessations d'activité pour différentes raisons : économiques, envie d'exercer une autre activité, problème de santé...

En Bretagne, les organisations agricoles sont bien organisées et bien dotées en moyens d'accompagnement et d'informations des cédants et repreneurs, en prestations de diagnostic et de conseil individuel, en accompagnement de projets de transmission. Un Point Accueil Transmission (PAT) par département reçoit les agricultrices et agriculteurs en situation de cessation d'activité. Un Répertoire Départ Installation (RDI) permet la mise en relation des cédants avec les porteurs de projet.

La formation n'est pas en reste. Le nombre de formations transmission proposées sur la région et financées par VIVEA est significatif avec 53 actions en 2021. Les thèmes couvrent l'ensemble des champs de la transmission : la retraite, le repreneur, le départ d'un associé, l'évaluation de son exploitation, les conséquences fiscales et sociales, les règles juridiques, le foncier...

Dans ce contexte et compte-tenu des enjeux cruciaux de l'installation-transmission, les élus du comité régional Bretagne s'interrogent sur l'offre de formation financée aujourd'hui et souhaitent renforcer la contribution des formations existantes au développement et à la réussite des transmissions d'entreprises agricoles dans la région. C'est pourquoi la Délégation Ouest a décidé de lancer un appel d'offres afin de réaliser une étude/évaluation sur les formations transmission organisées en Bretagne.

Finalité et objectifs recherchés

La finalité de l'étude/évaluation est d'optimiser et d'améliorer la contribution de la formation des cédants dans la réussite des transmissions d'exploitation agricole en renouvelant l'offre de formation qui est actuellement proposée. L'étude commandée est une aide à la décision pour le comité Régional VIVEA et la Délégation OUEST de VIVEA pour faire évoluer l'offre de formation destinée aux cédants d'entreprise agricole dans un objectif de continuité de l'activité agricole et de renouvellement des générations. L'étude produite permettra à VIVEA d'engager le dialogue avec les organismes de formation pour faire évoluer l'offre de formation.

Objectifs de l'étude

L'étude poursuit les objectifs suivants :

- Analyser les conditions de réussite d'une transmission d'exploitation agricole réussie et la contribution de la formation ;
- Faire le bilan de l'offre de formation à la transmission actuellement proposée en Bretagne aux agriculteurs cédants.
- Identifier les besoins en compétences des agriculteurs cédants non couverts ou mal couverts
- Identifier les formations à renouveler/adapter/créer et expliquer la manière dont elles doivent évoluer pour mieux couvrir les besoins en compétences ;
- Elaborer et livrer des préconisations concernant :
 - les conditions de réussite à réunir pour réussir cette évolution ;
 - une feuille de route pour le comité VIVEA Bretagne et la Délégation Ouest de VIVEA.

Destinataires de l'étude.

Destinataire principal : Le comité régional VIVEA Bretagne et la Délégation Ouest de VIVEA.

Destinataires secondaires : Les organismes de formation, les acteurs et partenaires de l'installation/transmission.

Nature et étendue des prestations

Mission 1 : Cadrage

Cette mission consiste à préciser les objectifs et modalités de l'étude. A l'issue de la phase de cadrage, le cadre de déroulement précis de l'étude est finalisé : objectifs, délais, livraisons intermédiaires et finales, rôles des parties prenantes durant la mission, moyens et outils utilisés.

Méthode :

Une réunion de cadrage entre le prestataire et le comité de pilotage de l'étude.

Livrables :

- Une note de cadrage comportant le cadre de déroulement précis de l'étude : objectifs ; livrables ; échéances associées à chaque étape, les modalités précises de réalisation de l'étude pour chacune des missions (moyens et outils utilisés, rôles de chacun et les personnes missionnées,) ; calendrier de la prestation (date des livraisons intermédiaires et finales, dates de restitutions) ; les thèmes abordés lors des entretiens.

Mission 2 : Réalisation de l'étude

Objectifs

- Analyser les conditions de réussite d'une transmission d'exploitation agricole réussie et la contribution de la formation ;
- Faire le bilan de l'offre de formation à la transmission actuellement proposée en Bretagne aux agriculteurs cédants (dans un processus de cession leur entreprise) ;
- Identifier les besoins en compétences des agriculteurs cédants non couverts ou mal couverts ;
- Identifier les formations à renouveler/adapter/créer et la manière dont elles doivent évoluer pour mieux couvrir les besoins en compétences ;

Les livrables attendus

- Les guides d'entretien ;
- Une analyse des conditions de réussite d'une transmission d'entreprise agricole, dans un objectif de continuité de l'exploitation agricole et la contribution de la formation ;
- Une description détaillée de l'offre de formation actuellement proposée aux exploitants agricoles cédants en Bretagne ;
- Une évaluation de la satisfaction des stagiaires vis-à-vis de ces formations ;

Le prestataire proposera des livrables intermédiaires et notamment un rapport intermédiaire au format word afin permettre au comité de pilotage de suivre et de valider les avancées du prestataire tout au long de l'étude.

Un diaporama de présentation de la démarche et des résultats sera également produit.

Une réunion de restitution intermédiaire au comité de pilotage est attendue.

Méthode proposée

Au regard de sa connaissance du terrain et après une première évaluation de la faisabilité, VIVEA propose une méthode pour atteindre les objectifs visés par l'étude. Néanmoins, VIVEA reste ouvert à toute autre proposition de la part des candidats qui permette d'atteindre la finalité et les objectifs de l'étude.

- Réaliser une analyse documentaire à partir de la littérature existante (rapports, études, sites spécialisés, ...) pour identifier les conditions de réussite d'un projet de transmission d'exploitation par un agriculteur cessant son activité, dans un objectif de continuité de l'exploitation agricole et la contribution de la formation.
- Analyser les programmes des formations dans le champ de la transmission proposées en 2021 et 2022 en Bretagne et financées par VIVEA (26 programmes de formation). L'analyse pourra être conduite selon plusieurs angles : compétences visées, objectifs pédagogiques, contenus, modalités pédagogiques utilisées (présentiel, distanciel, travail de groupe, travail individuel, etc...), public visé. VIVEA mettra à disposition du prestataire retenu les programmes de formation.
- Réaliser 15 entretiens avec des acteurs de la formation et de l'accompagnement des agriculteurs ainsi qu'avec des experts dans le champ de la transmission d'entreprises notamment en agriculture.
 - Interviews de formateurs et responsables formation d'organismes proposant des formations transmission (8 organismes identifiés en Bretagne). Les contacts seront donnés par VIVEA.
 - Interviews d'intervenants sur les accompagnements des futurs cédants. Des contacts seront également donnés au prestataire.
 - Interviews d'experts sur le sujet de la transmission d'entreprise notamment en agriculture. Les interlocuteurs pertinents sont à rechercher par le prestataire.

Le prestataire aura en charge d'organiser la prise de rendez-vous avec les personnes interviewées.

- Réaliser des entretiens qualitatifs avec des bénéficiaires de formation dans le champ de la transmission et de personnes accompagnées mais n'ayant pas bénéficié de formation.

VIVEA vise la réalisation de 20 entretiens avec des bénéficiaires de formations et 5 entretiens avec des personnes accompagnées (non bénéficiaires de formation). VIVEA dispose des coordonnées des bénéficiaires de formation. Pour les personnes accompagnées (non bénéficiaires de formation), les structures accompagnantes en contact avec la délégation de VIVEA pourront être interrogées pour identifier des personnes à interviewer.

Le prestataire aura la charge d'organiser la prise de contact et de rendez-vous avec les personnes.

Mission 3 : Faire évoluer les formations transmission afin de répondre aux besoins des différents publics.

Objectifs :

- Identifier les besoins en compétences des agriculteurs cédants non couverts ou mal couverts en formation ;
- Identifier les formations à renouveler/adapter/créer et la manière dont elles doivent évoluer pour mieux couvrir les besoins en compétences ;
- Elaborer et livrer des préconisations concernant :
 - les conditions de réussite à réunir pour réussir cette évolution ;
 - une feuille de route pour le comité VIVEA Bretagne et la Délégation Ouest de VIVEA.

Les livrables attendus

Le renouvellement de l'offre de formation à destination des cédants en Bretagne

- Une analyse des besoins en compétences des agriculteurs cédants non couverts ou mal couverts par la formation ;
- Une analyse des formations à renouveler/adapter ou à créer et les éléments à changer ou à faire évoluer (compétences visées, objectifs pédagogiques, modalités pédagogiques, format, ...) pour mieux répondre aux attentes des chefs d'exploitation cédants et améliorer la contribution de la formation à la transmission d'entreprise agricole ; une présentation attractive et facilement appropriable par des élus et des organismes de formation est attendue ;
- Des préconisations concernant :
 - Les conditions de réussite à réunir pour opérer les changements, des freins/difficultés à lever qui s'opposent à ces changements et des leviers pour contourner ces obstacles ;
 - Une feuille de route opérationnelle à mettre en œuvre par le comité régional VIVEA Bretagne et la Délégation Ouest de VIVEA.
- Un rapport final qui reprend les livrables et rapports intermédiaires.

- Un diaporama final de présentation de la démarche et des résultats.
- Comme pour la mission 2, des livrables intermédiaires seront prévus afin de permettre au comité de pilotage de suivre et de valider les avancées du prestataire retenu tout au long de la mission.
- Une synthèse de 4 pages des résultats de l'ensemble de l'étude au format word est également attendue.
- Une réunion de restitution intermédiaire au comité de pilotage.
- Une réunion de restitution finale au Comité régional Bretagne de VIVEA. Cette réunion sera coanimée avec la délégation Ouest Bretagne.

Méthode proposée

Au regard de sa connaissance du terrain et après une première évaluation de la faisabilité, VIVEA propose une méthode pour atteindre les objectifs visés par l'étude. Néanmoins, VIVEA reste ouvert à toute autre proposition de la part des candidats qui permette d'atteindre la finalité et les objectifs de l'étude.

Cette étape est une étape de rédaction et de finalisation du rapport et des livrables attendus. Des échanges entre le prestataire et le comité de pilotage de l'étude permettront d'alimenter la réflexion du prestataire.

Conditions de réalisation et pilotage

La présente étude est pilotée par Cécile Delin, conseillère VIVEA Région Bretagne.

La pilote de l'étude sera le point de contact du prestataire et a la charge du suivi technique, administratif et financier de la mission, ce qui implique des points de suivi réguliers avec le prestataire.

L'étude sera suivie par un comité de pilotage composé de Bernadette Verdier, déléguée VIVEA Ouest, d'élus du comité régional VIVEA et de Cécile Delin.

Le prestataire désignera un-e chef-fe de mission qui sera l'interlocuteur privilégié de VIVEA tout au long de la mission. Il devra également proposer des modalités de pilotage et de restitution qui permettront au pilote et l'instance de pilotage de conduire la mission et suivre ses avancées.

Ressources

Le travail réalisé par Cécile Delin sur le dispositif transmission Bretagne à destination des élus du comité régional Bretagne

Les programmes des formations à la transmission financées par VIVEA en 2021 et 2022.

Les listings des bénéficiaires des formations transmission 2021 et 2022 financées par VIVEA.

Les coordonnées des organismes de formation et des acteurs de la transmission en Bretagne.

Respect de la confidentialité des données transmises

Le prestataire devra être en conformité avec la réglementation générale sur la protection des données.

Budget de l'étude et calendrier

Le cabinet devra proposer un budget en TTC, détaillé pour chacune des missions. Les frais de déplacement devront être intégrés de manière forfaitaire dans le budget proposé.

Le prestataire retenu sera financé comme suit :

- Un acompte de 30 % au démarrage de l'étude ;
- 30% suite à la restitution du livrable de la mission 2
- Le solde suite à la restitution livrable final.

L'enveloppe allouée pour la mission est de 40 000 euros TTC au maximum, frais de déplacement inclus.

Le calendrier prévisionnel de l'étude est le suivant :

Début	Fin	Étiquette
03/11/2022	25/11/2022	Appel d'offres Date limite des candidatures : 25/11/2022
07/12/2022		Audition (sous réserve de sélection de la proposition écrite)
Début janvier		Réunion de cadrage et de lancement avec le copil
Mars		Comité de pilotage intermédiaire
Mai		Comité de pilotage intermédiaire
Fin mai/début juin		Restitution des résultats au Comité régional VIVEA

Le calendrier de la procédure de sélection est le suivant :

- Lancement de la consultation : 03/11/2022
- Date limite d'envoi des propositions : 25/11/2022

- Audition (sous réserve de sélection sur proposition écrite) : 07/12/2022

Proposition attendue

La proposition devra comporter les éléments suivants :

- La problématique et les objectifs opérationnels de l'étude ;
- La démarche et la méthodologie de travail envisagées ;
- Les étapes de travail, leurs durées et programmation dans le temps ;
- Les livrables proposés ;
- Le budget détaillé par mission ;
- La présentation de l'organisme, ses références, les CV de l'équipe en charge des travaux à conduire.

VIVEA reste ouvert à toutes propositions (méthode, livrables...) de la part du prestataire qui lui permettront d'atteindre les objectifs présentés dans le présent cahier des charges.

Critères et modalités de sélection

Les critères de sélection sont les suivants :

	Critères	Composition de la note
Proposition	La compréhension du contexte et des objectifs recherchés	10%
	La méthode proposée (objectifs, méthode, étapes de travail, livrables, modalités de pilotage et de collaboration, respect des délais, ...)	25%
	Plus-value de la proposition	10%
	Clarté et lisibilité de la proposition	5%
Expérience et références du cabinet	Composition de l'équipe missionnée, CV et profils des consultants	15%
	Références et expériences du cabinet sur des projets d'évaluation de dispositif de formation ou de politique de formation.	10%
Prix	Le coût de la prestation	25%
Total		100%

Les modalités de sélection sont les suivantes

La proposition d'intervention est à adresser sous format numérique à c.delin@vivea.fr et

b.verdier@vivea.fr. Cette proposition d'intervention devra être accompagnée d'une attestation sociale et fiscale datée de moins de six mois.

La date de réception de la proposition est fixée au plus tard au 25/11/2022.
Les candidats seront informés par mail des réponses.

Renseignements complémentaires sur le présent cahier des charges pendant le délai de réponse : Cécile Delin, c.delin@vivea.fr et 0677803138.

ANNEXE : Règlement de consultation des études à VIVEA

1 : Définition des besoins de l'étude par un cahier des charges

Afin de garantir l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures, les études réalisées par VIVEA font l'objet d'appel d'offres. Les cahiers des charges des appels d'offres études VIVEA définissent les besoins.

2 : Publicité et envoi aux prestataires

Afin de garantir l'accès à la commande de tous les candidats, VIVEA sollicite par moyens dématérialisés plusieurs prestataires. Ces prestataires sont présélectionnés par VIVEA en fonction des compétences nécessaires à la réalisation de l'étude et des besoins préalablement définis. Simultanément à ces envois dématérialisés, VIVEA met en ligne les cahiers des charges des appels d'offres études sur son site Internet (profil acheteur) dans la rubrique « Appels d'offres fonctionnement et études ». À travers cette publicité, VIVEA s'assure de la qualité de son achat et de la transparence de son choix.

3 : Réception des propositions d'interventions des prestataires

Les propositions des prestataires sont réceptionnées par mail à l'adresse indiquée dans le cahier des charges. Aucune proposition ne pourra être acceptée au-delà de la date butoir fixée par VIVEA pour la réception des offres.

4 : Sélection de la proposition d'intervention

Les propositions d'intervention sont sélectionnées par un comité de sélection sur la base des critères indiqués dans le présent cahier des charges d'appel d'offres. Pour chaque proposition reçue, une grille d'analyse de la proposition est renseignée. La décision du comité de sélection est ensuite validée par la Directrice Développement des Compétences et Innovation de VIVEA.

5 : Notification et avis d'attribution du marché au candidat retenu

La notification du choix de la proposition retenue est adressée au candidat par mail. Les candidats non retenus sont informés par mail.

6 : Formalisation d'un écrit d'acte d'engagement entre VIVEA et le candidat retenu

La convention étude-ingénierie est un contrat écrit valant engagement qui est adressé par courrier au candidat retenu. Cette convention étude-ingénierie est signée à VIVEA par la Directrice Développement des Compétences et Innovation et pour le candidat retenu par son représentant légal.

7 : Evaluation des prestations

A la clôture de la prestation, VIVEA l'évalue sur les critères suivants :

Prix :

- Niveau de prix par rapport aux concurrents,
- Respect du budget prévu à la convention,

Qualité :

- Qualité rédactionnelle des livrables,
- Qualité de la restitution,
- Pertinence de l'étude,

Délai :

- Respect des délais contractuels et des échéances,
- Capacité de réactivité,

Collaboration :

- Collaboration avec les consultants (échanges réguliers sur le déroulement de l'étude, concertation sur l'analyse et les préconisations...),
- Disponibilité et flexibilité vis-à-vis des demandes,
- Professionnalisme (méthodologie, rigueur, ...).

A la demande du prestataire, cette évaluation peut lui être transmise.